



**MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY**

**AVIS PUBLIC**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ QUE :

**À LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 17 JUIN 2024, L'AVIS DE MOTION SUIVANT A ÉTÉ PRÉSENTÉ :**

Avis de motion est donné, en conformité avec l'article 445 du Code municipal du Québec, par M<sup>me</sup> Annie Bastien à l'effet qu'il soit adopté, à une séance subséquente du conseil, un règlement établissant les modalités de paiement du compte de taxes annuel en quatre (4) versements égaux et remplaçant les règlements 209-99 et 657-2022.

DONNÉ À CHERTSEY ce 19<sup>e</sup> jour du mois de juin 2024.

---

Marc-André Plante  
Directeur général et greffier-trésorier